



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-2021 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 21-2008, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE PAE 377 AUX DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SECTEURS DE PAE #1, PAE #2 ET PAE #3 ET DE PRÉCISER CERTAINES DE CELLES-CI

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, a adopté le projet de règlement numéro 24-2021 visant la modification du Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 21-2008, afin d'assujettir la zone PAE 377 aux dispositions applicables aux secteurs de PAE #1, PAE #2 et PAE #3 et de préciser certaines de celles-ci.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 2 novembre 2021 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 22 octobre 2021

Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 24-2021 [...]) en affichant une copie entre 9 h et 12 h, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un.

Stéphane Giguère
Directeur général